

Les « rencontres transfrontalières des associations de la mémoire historique républicaine » : entre internationalisation des luttes et territorialisation des mémoires

Anélie Prudor, Université Toulouse 2 Jean Jaurès Introduction

Résumé :

À partir du milieu des années 2000, la création en France et en Espagne d'associations se revendiquant de la mémoire de l'Espagne républicaine, a entraîné un accroissement de l'intérêt pour cette thématique. Leurs multiples échanges, les rencontres et les commémorations qu'elles organisent (souvent en commun), favorisent l'émergence d'un activisme et d'un ensemble de doléances mémorielles et/ou actuelles partagées.

Depuis cinq ans, des « Rencontres transfrontalières » annuelles ont lieu en alternance de part et d'autre des Pyrénées. Leur cinquième édition a été organisée du 9 au 11 octobre 2015 à Bordeaux, sous le titre « Vérité, justice, réparation : quel espoir pour l'Espagne ? ». Ces journées ont rassemblé les représentants français et espagnols de nombreuses associations, mais aussi des personnalités de la société civile (universitaires, journalistes, juges, etc.).

En se concentrant sur l'exemple des journées de Bordeaux, cet article propose de mettre en évidence les enjeux pluriels de ces rassemblements transnationaux : modalités d'organisation, ancrage local/national/international, rivalités, diffusion de pratiques, etc. Les données empiriques collectées en amont, pendant et en aval de cette manifestation, servent de base à une réflexion plus large concernant la mobilisation de réseaux militants. Le mouvement de déterritorialisation de la justice et celui de reterritorialisation des mémoires, permettent de dévoiler comment des regroupements d'acteurs qui partagent leurs connaissances, leurs réflexions ou leurs expériences entendent dépasser les frontières et faire avancer leurs revendications.

Mots clés : mémoire / histoire / rencontres transfrontalières / militants mémoriels / Aragon / Sud-ouest français.

Summary:

From the mid-2000s, the creation, both in France and in Spain, of non-profit organisations reclaiming the memory of republican Spain, led to an increase of interest for this topic. The many exchanges, meetings and commemorations they organise (often jointly), encourage the emergence of a shared activism as well as memory-based and contemporary claims.

For the past five years, yearly “cross-border meetings” take place on both sides of the Pyrenean Mountain alternately. The fifth edition was organised from October 9 to October 11, 2015 in Bordeaux with the title “Truth, justice, compensation: what hope for Spain?” Representatives from numerous French and Spanish non-profits gathered at those meetings along with various personalities of civil society (scholars, journalists, judges, etc.).

By focusing on the case of the Bordeaux meetings, this article endeavours to highlight the many issues tied to these transnational rallies: organisation procedures, local/national/international anchoring, rivalries, dissemination of practices, etc. The empirical data collected before, during and after this event forms the basis for a broader reflection on the mobilisation of activist networks. The movement for the de-territorialisation of justice and the re-territorialisation of memories reveals how groups of actors sharing knowledge, reflections or experiences intend to overcome barriers and move forward with their demands.

Keywords: memory / history / cross-border meetings / memory activists / Aragon / South-western France.

Introduction

Les « cinquièmes rencontres transfrontalières des associations de la mémoire historique républicaine », organisées à Bordeaux en octobre 2015, ont pour sous-titre « Vérité, justice et réparation : quel espoir pour l'Espagne ? ». Elles mêlent interventions d'universitaires et de militants associatifs, français et espagnols, et se concluent par une cérémonie à la Base sous-marine de Bordeaux. Cet édifice a été construit par des travailleurs forcés (dont nombre d'exilés républicains espagnols) entre 1941 et 1943, dans le cadre de l'organisation Todt allemande. C'est là que les participants se sont recueillis devant la stèle dédiée aux républicains espagnols et travailleurs de toutes les nationalités. En conclusion de l'hommage, un exilé espagnol et résistant ayant participé à l'érection de ce bâtiment, a pris la parole pour livrer son témoignage. Cet exemple retient l'attention du chercheur car il révèle la volonté des organisateurs de dépasser le cadre espagnol. Mais, plus largement, ces rencontres offrent l'opportunité d'étudier les moyens mis en œuvre par les associations pour constituer une mémoire unificatrice, au-delà des différents récits mémoriels dont elles sont porteuses.

En effet, depuis le début des années 2000, les mémoires de la guerre d'Espagne et de ses conséquences (ré)investissent l'espace public, aussi bien espagnol que français. Au sud des Pyrénées, des associations, parfois appuyées par des institutions (locales, régionales, nationales), souhaitent l'application de la loi de 2007 (dite Ley de Memoria Histórica) qui prévoit notamment la reconnaissance des victimes de la guerre et de la dictature (Chaput et Taillot, 2013). Elles organisent des manifestations, des cérémonies mémorielles et, de plus en plus, l'excavation de fosses communes (Smaoui, 2014). Au nord, des regroupements se constituent autour de lieux emblématiques de l'exil républicain : camps, cimetières, etc. (Moulinié et Sagnes, 2011). Les descendants souhaitent que soit intégré dans l'histoire nationale française le traitement réservé à leurs « pères et mères » par la Troisième république (voir, entre autres, Dreyfus-Armand et Temime, 1995), ainsi que la place prise par les combattants espagnols dans la Seconde Guerre mondiale (voir, entre autres, Dreyfus-Armand, 1999).

Partant de l'interrogation soulevée lors des cinquièmes rencontres transfrontalières, cet article met en lumière les projets locaux portés par les différents activistes, mais aussi leur volonté d'interpeler le public et les législateurs en France et en Espagne afin d'internationaliser leur lutte. Questionner les objectifs des protagonistes permet de mettre en évidence les fondements et les limites de la rencontre de deux récits mémoriels distincts.

Tout d'abord, grâce à l'analyse des archives mises à disposition par les associations organisatrices, des comptes rendus des manifestations réalisées entre 2011 (date des premières rencontres) et 2014, et d'échanges avec les organisateurs successifs, nous analyserons la manière dont s'est constitué ce réseau singulier d'activistes de la mémoire républicaine. Cette mise en contexte éclairera l'ampleur prise par ces journées et leur écho auprès des institutions et des universitaires. Ce faisant, une question majeure s'impose : comment les militants parviennent-ils à faire dialoguer les échelles locales et nationales dans un contexte transfrontalier ?

Ensuite, en se concentrant plus spécifiquement sur les rencontres bordelaises des 9, 10 et 11 octobre 2015, il s'agira de questionner le double ancrage de ces journées, à la fois françaises et espagnoles. En mobilisant les outils classiques de l'anthropologie tels que l'observation participante des journées, des réunions de préparation puis de bilan mais aussi des échanges formels et informels avec les participants ou encore un recueil de matériaux mis à disposition sur internet ou par l'intermédiaire des listes de diffusions des associations, nous livrerons une ethnographie de ces journées (pour une réflexion sur l'enquête de terrain voir, entre autres, Céfaï, 2010). Elle permettra d'interroger les thématiques abordées et les référents mobilisés pour dépasser les frontières géographiques. Nous découvrirons comment les descendants de républicains espagnols résidant en France parviennent à (s')intégrer dans les discours revendicatifs. C'est alors, en filigrane, un aspect central qui se déploie : les imaginaires que chacun des protagonistes projette sur la situation, passée et présente, de son voisin.

Enfin, l'étude du manifeste rédigé au terme des premières rencontres et réactualisé chaque année permettra de porter la focale sur ces différentes échelles, spatiales (local, national, transnational) et temporelles (passé, présent et futur) sur lesquelles joue et auxquelles se joue la récupération de la « mémoire historique » lors de ces journées. L'objectif est de questionner, à partir de pratiques concrètes et « au ras du sol » (Revel, 1996), les enjeux de ces rencontres transfrontalières. Ainsi apparaîtront les tenants et aboutissants d'un consensus à la fois historique et revendicatif, en constante (re)création par-delà et au-delà des Pyrénées.

Les rencontres transfrontalières : création et mise en place d'un « modèle » d'organisation

2011, construction des rencontres transfrontalières

En Aragon, en 2004, la Direction Générale du patrimoine culturel du Département d'éducation, culture et sport fonde le programme régional Amarga Memoria [mémoire amère] dans l'objectif :

« De agrupar toda una serie de iniciativas, tanto institucionales como promovidas por otras entidades y colectivos sociales, tendentes a recopilar

el conocimiento de una de las etapas más importantes de nuestra historia contemporánea; esto es, la comprendida entre la II República y la recuperación de las libertades democráticas, incluyendo, por lo tanto, el trágico periodo de la guerra civil y la posterior dictadura franquista' ». (Descriptif du programme sur le site du Gouvernement d'Aragon)

En 2009, alors que des commémorations de la fin de la guerre d'Espagne vont être organisées à Oloron-Sainte-Marie (Haut-Béarn), le Gouvernement d'Aragon prend contact avec les autorités françaises et les regroupements mémoriels locaux. De ces premiers échanges naissent des rapprochements entre les militants d'associations localisées de part et d'autre de la frontière. La Fundación Bernardo Aladrén² de Saragosse et l'association Terres de mémoire(s) et de luttes d'Oloron-Sainte-Marie, soutenues par d'autres regroupements mémoriels, mettent en place un projet d'échange scolaire entre l'Aragon et l'Aquitaine, intitulé « Routes de la Mémoire ». En 2011, les institutions étatiques régionales se désengagent du projet Amarga Memoria mais les activistes aragonais et français se mobilisent, soucieux de maintenir les projets collaboratifs en cours, tout autant que d'en engager de nouveaux.

C'est dans ce cadre que sont créées en 2011 les rencontres transfrontalières, afin de constituer un réseau d'associations assez étendu pour faire entendre une voix commune au-delà de l'espace local et faire valoir, à l'échelle des deux pays, l'importance de la récupération de la « mémoire historique ». Il est particulièrement intéressant de constater que l'origine de ces journées est constamment énoncée par les militants, dans un récit qui permet de rappeler leurs objectifs tout en les réinscrivant dans une continuité temporelle. Ainsi, en 2016, alors que les « Sixièmes rencontres » sont organisées de nouveau à Saragosse, l'un des promoteurs des journées, membre de la Fundación Bernardo Aladrén, rappelle :

« Y se planteó la posibilidad de hacer encuentros periódicos para debatir, confrontar propuestas desde el movimiento memorialista en defensa de una causa que consideramos esencial, que consideramos que es una causa de justicia democrática. [...] muchas veces es cierto, las asociaciones, hemos sentido solos pero que pedíamos que esta idea de la defensa de

1 « De regrouper toute une série d'initiatives, institutionnelles ou promues par d'autres entités et collectifs sociaux, qui visent à compiler les connaissances sur une des étapes les plus importantes de notre histoire contemporaine ; celle comprise entre la Seconde république et la récupération des libertés démocratiques, en incluant, par conséquent, la tragique période de la guerre civile et la dictature franquiste qui lui a fait suite ». URL : <http://www.patrimonioculturaldearagon.es/amarga-memoria>, consulté le 24 avril 2016.

2 Bernardo Aladrén, militant syndical UGT (Union générale des travailleurs) et élu municipal de la capitale aragonaise, est fusillé le 10 août 1936. La Fondation qui porte son nom, créée en 2001 et liée à l'UGT-Aragon, organise des activités culturelles à Saragosse.

la memoria fuera calando las instituciones³ ». (J.R.V.H., présentation à la presse des sixièmes rencontres transfrontalières de Saragosse, le 29 septembre 2016)

C'est ainsi que le 24 octobre 2011 entre trente et cinquante personnes se réunissent à Saragosse pour la première édition et font le choix de réitérer annuellement cette manifestation, de part et d'autre de la frontière. Ces rencontres se concluent par la rédaction d'un « Manifeste de défense de la mémoire historique républicaine⁴ ». Cet intitulé fait littéralement référence à la « Ley 52/2007, del 26 de diciembre, por la que se reconocen y amplían derechos y se establecen medidas en favor de quienes padecieron persecución o violencia durante la guerra civil y la dictadura⁵ » aussi appelée loi de mémoire historique. Malgré les longues négociations qui ont précédé sa promulgation (Macé, 2012), cette loi n'a toutefois pas satisfait la société civile. À peine votée, elle s'attire de nombreuses critiques : les uns lui reprochent de rouvrir les blessures du passé, les autres estiment qu'elle ne va pas assez loin, en particulier en n'annulant pas les décisions des tribunaux franquistes (Aróstegui, 2009).

Si, dès le départ, ces journées sont pensées dans la volonté commune de « récupérer la mémoire historique », il est important de noter que cette expression, tout comme la loi de 2007, donnent lieu à des interprétations multiples (voir, entre autres, Ortiz Heras, 2006 et Ruiz Torres, 2007). Toutefois, cette pluralité des sens est dépassée par la mise en commun des actions et des engagements lors de journées telles que celles ici étudiées. Les programmes et les comptes rendus des années suivantes témoignent des implications des acteurs, entre local, national et international. C'est par l'analyse de ce « jeu d'échelles » mémoriel que la richesse et le dynamisme de ces rencontres peut être saisi.

3 « Et nous avons envisagé la possibilité de faire périodiquement des rencontres pour débattre, confronter les propositions du mouvement mémorialiste pour la défense d'une cause que nous considérons essentielle, une cause que nous considérons être une cause de justice démocratique. [...] de nombreuses fois, c'est certain, nous, associations, nous nous sommes sentis seuls mais nous avons demandé à ce que cette idée de la défense de la mémoire imprègne les institutions ».

4 Manifeste souscrit côté espagnol par : Foro por la Memoria de Aragón (AFMA), Fundación Bernardo Aladrén, Amical de Mauthausen y otros campos y de todas las víctimas del nazismo, Asociación Charata de Uncastillo, Asociación Cultural Rebollar, Asociación de Familiares de Amigos de Asesinados y Enterrados en Magallón (AFAAEM), Asociación de Familiares de Asesinados en Torrijo de la Cañada, Asociación por la Recuperación e Investigación Contra el Olvido (ARICO), Asociación Pozos de Caudé, Círculo Republicano Galán y García Hernández de Jaca, Ateneo Republicano de Teruel ; et côté français par : Association Amicale du camp de Gurs, Mémoire de l'Espagne Républicaine (MER) Pau et Terres de Mémoire(s) et de Luttes.

5 « Loi 52/2007, du 26 décembre 2007, pour que soient reconnus et étendus les droits et que soient établis des moyens en faveur de ceux qui ont souffert de persécution ou de violence durant la guerre civile et la dictature ».

2012-2013, la place grandissante de la justice internationale

Oloron-Sainte-Marie, ville des Pyrénées-Atlantiques, siège de Terres de mémoire(s) et de luttes, est choisie pour accueillir la deuxième édition, les 6 et 7 octobre 2012. Les échanges se structurent autour d'une actualité récente : l'arrivée au pouvoir du Parti populaire (PP, droite) le 20 décembre 2011. Ce changement politique marque la fin de l'octroi des budgets pour l'application de la loi de 2007, ce qui impacte directement les actions des militants espagnols. Cette perméabilité aux variations politiques et sociales, tout autant qu'à ce que les participants nomment les « actualités républicaines », est l'une des caractéristiques des journées. Mais celles-ci mettent également à l'honneur les activités, réalisées ou en cours, des dix-sept associations représentées, avant de se conclure par la réactualisation du manifeste afin d'y inclure le fruit des débats.

Mais l'intérêt principal de ces deuxièmes rencontres transparait dans le sous-titre qui leur est donné, « La Memoria Histórica, una cuestión de dignidad y de justicia democrática⁶ ». C'est bien la question de la justice qui, à partir de 2013 et pour les années à venir, s'impose comme la revendication majeure portée par les participants à ces journées.

Les 28 et 29 septembre 2013, c'est à Jaca (Aragon) que se déroule la « Troisième rencontre des associations de la Mémoire historique républicaine ». Le Cercle républicain Galán et García⁷ de Jaca, qui organise l'événement, convie les représentants des associations et des institutions. Le compte rendu réalisé par un militant du Cercle républicain Manolín Abad de Huesca⁸, souligne la présence d'édiles locaux français (maire d'Oloron-Sainte-Marie, représentante de la mairie de Toulouse, membre du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques) et espagnols (représentant de la Diputación provincial de Huesca, président de la Comarca de La Jacetania, ancien directeur général du Patrimoine culturel du gouvernement d'Aragon). Au fil des ans, certaines collectivités locales, sans apporter des financements en faveur d'actions pour de la « mémoire historique », montrent leur appui à la cause républicaine, par leur présence à ce type d'activités ou en mettant à disposition des associations des auditoriums et des salles de réunion institutionnelles.

Mais les organisateurs invitent également des universitaires à donner des conférences sur les politiques publiques mémorielles menées en Espagne, à travers l'enseignement scolaire de la mémoire historique, la répression économique

6 « La mémoire historique, une question de dignité et de justice démocratique ».

7 Capitaines de la *Sublevación de Jaca*. Ce soulèvement contre la monarchie, organisé le 12 décembre 1930, a débuté par la proclamation de la Seconde république au balcon de la mairie de la ville. Les troupes marchant vers Huesca ont été arrêtées et les deux capitaines fusillés le 14 décembre 1930.

8 URL : <http://www.neofato.es/jaca13.htm>, consulté le 24 avril 2016.

envers les républicains durant la dictature, ou encore la récente décision de démantèlement du monument en hommage aux brigadistes internationaux⁹. Ce dernier exemple montre, de nouveau, le dynamisme des associations tout autant que leur adaptation à l'actualité.

C'est aussi en 2013 que se renforce la thématique de la judiciarisation, sujet de la conférence inaugurale. Celle-ci est pensée dans une volonté d'internationalisation des actions en faveur de la mémoire. Cet aspect est particulièrement important pour les militants mémoriels, tant français qu'espagnols, car la loi d'amnistie de 1977 exclut toute possibilité de jugement des exactions perpétrées durant la dictature. Cette loi, que les membres des associations qualifient le plus souvent de Ley de punto final [Loi de point final], « impidió exigir responsabilidades penales a los responsables de los crímenes franquistas, lo que a la vez tuvo un efecto legitimador de la violencia política franquista frente a la sociedad española, ya que dichos crímenes nunca fueron presentados públicamente como tales¹⁰ ». (Yusta Rodrigo, 2011).

Lors de ces rencontres, initialement pensées comme lieu d'échange entre militants, c'est progressivement la volonté de mobilisation de réseaux internationaux qui prend le pas. Les participants cherchent des intermédiaires susceptibles de porter leur demande de judiciarisation des faits commis durant la guerre et la dictature : Organisation des nations unies (ONU), Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH) ou encore Asociación Pro Derechos Humanos. Cet effort prend place dans une tendance plus large de judiciarisation de l'histoire et de la mémoire. Initié à l'échelle européenne après la Seconde Guerre mondiale (voir, entre autres, Claverie, 2012) ce mouvement s'est déployé internationalement au travers du concept de justice transitionnelle, depuis les années 1980 (voir, entre autres, Lefranc (dir.), 2006). Les modalités d'action proposées, extrêmement variées dans l'espace et dans le temps, articulent « un rôle à la fois répressif – punir les criminels ; réparateur – contribuer à la renaissance des victimes ; transitionnel – accompagner le passage de la guerre à la paix, de la dictature à la démocratie, notamment par les processus d'épuration ; réconciliateur – reconstruire une unité nationale ou régionale éclatée ; mémorielle

9 Le mémorial, inauguré le 22 octobre 2011 dans la cité universitaire de Madrid, un des lieux où ont combattu les brigades internationales, a suscité de nombreuses réactions, avant, pendant et après son édification. En 2013, en l'absence du permis de construire adéquat, le Tribunal suprême de justice de Madrid ordonne son démantèlement. Cette décision a suscité la colère des associations revendiquant la mémoire de la République espagnole dans plusieurs pays (lettres ouvertes, pétitions, lettres à des ministres et ambassadeurs, etc.). En définitive, si le mémorial est resté en place, il est intéressant de prendre en considération ce cas révélateur des tensions mémorielles qui persistent en Espagne.

10 « empêche d'exiger les responsabilités pénales aux responsables des crimes franquistes, ce qui a pour effet à la foi de légitimer la violence politique franquiste face à la société espagnole, alors même que ces crimes n'ont jamais été présentés publiquement comme tels ».

et historique – produire un récit du passé à valeur édifiante pour le présent et l’avenir » (Rouso, 2016, p. 201, les italiques sont de l’auteur).

Alors que les rencontres de 2014 auraient dû se tenir en France, en l’absence d’association candidate pour les accueillir, c’est l’Asociación de Familiares y Fusiliados de Navarra 1936 (AFFNA36) qui s’engage à les réaliser.

2014, faire appliquer la loi de mémoire historique : la Navarre comme exemple

Progressivement, une forme de « modèle » du déroulement des journées s’installe. Au-delà de la rencontre entre activistes de la mémoire, des conférences de juristes et d’universitaires sont programmées. L’histoire et le droit international sont deux disciplines prisées qui mettent en œuvre deux mouvements, en apparence contradictoires, mais qui sont parfaitement complémentaires. Si d’une part, une forme de déterritorialisation de la justice prend forme, se transmet et se répand, d’autre part, c’est une territorialisation de la mémoire qui a cours. Cette alternance entre deux échelles offre l’opportunité aux organisateurs de mettre en lien les espaces de revendication et les échelles d’analyse. À ce titre, les quatrième rencontres qui se sont déroulées à Pampelune les 12, 13 et 14 septembre 2014 sont particulièrement révélatrices. Le sous-titre « Navarra, Ganando Memoria / Nafarroa, Oroimena Irabazten / La Navarre, gagne en mémoire », traduit à la fois en basque et en français, dévoile cet ancrage à la fois local et transnational.

La Navarre est considérée par les Français et les Aragonais comme étant à l’avant-garde des actions mémorielles, grâce aux réalisations conjointes des militants associatifs et des institutions locales. La promulgation, en 2013, de la « Ley Foral 33/2013, de 26 de noviembre, de reconocimiento y reparación moral de las ciudadanas y ciudadanos navarros asesinados y víctimas de la represión a raíz del golpe militar de 1936¹¹ » reflète la prise en compte de la mémoire historique par un gouvernement régional. Elle est constamment citée en exemple par les associations aragonaises qui sollicitent son équivalent.

Au-delà de cette loi, ce sont les réalisations des associations navarraises qui sont mises à l’honneur (inauguration de plaque, accueil officiel par des édiles locaux, exhumations, etc.). Ainsi, ces journées transfrontalières, tout en mettant en contact des membres d’associations mémorielles de différentes localités, participent à la diffusion de revendications et de modalités d’actions. Ainsi, les conquêtes mémorielles d’un lieu sont adaptées à d’autres contextes locaux pour ensuite y être portées en tant que revendications. C’est ce dont témoigne un

11 « Loi forale de reconnaissance et réparation morale des citoyennes et citoyens navarrais assassinés et victimes de la répression suite au coup d’état militaire de 1936 ». Texte disponible en ligne, URL : <http://www.lexnavarra.navarra.es/detalle.asp?r=32889>, consulté le 24 avril 2016.

article d’opinion, publié par un militant de la Fundación Bernardo Aladrén dans un journal aragonais :

« En primer lugar, hay que decirlo, nos sorprendió que, frente al habitual memoricidio de la derecha española, en este caso, las instituciones navarras (de mayoría conservadora) estuvieron a la altura. [...] De todo ello deberían tomar nota muchos ayuntamientos aragoneses, sobre todo el de Zaragoza, pues también aquí hay que honrar a los regidores muertos por su compromiso político con la República, entre ellos, Bernardo Aladrén al cual, por cierto, el ayuntamiento de la capital de Aragón se comprometió formalmente a dedicarle una calle... hace 7 años... y todavía la seguimos esperando¹² ». (J.R.V.H., article publié dans le Periódico de Aragón, le 21 septembre 2014)

Les avancées consenties par les institutions sont réelles, mais ce n’est pas pour autant que les associations locales se retirent de la scène revendicative. Pour les organisateurs de ces rencontres, de nombreuses choses restent à accomplir, tant à l’échelle locale que nationale. Ces rassemblements, de plus en plus médiatisés, sont l’occasion de faire entendre leur voix auprès des pouvoirs publics. Lors de la présentation à la presse des journées de 2014, la présidente de l’AFFNA36 énonce clairement les engagements à prendre et les actions à réaliser :

« Pero entre otras reivindicaciones pendientes, la primera: quedan los restos de más de mil fusilados en Navarra sin recuperar, y esto corre prisa, se acaba el tiempo, y a este fin hay que dedicar una partida presupuestaria. Hay que declarar los Lugares de Memoria Histórica de Navarra, en cumplimiento de la Ley, que instaura esta figura para recordar los principales emplazamientos de la represión franquista y homenajear a las víctimas de la Guerra Civil y la Dictadura. Queda simbología fascista por retirar, Monumento a los Caídos por liquidar¹³ ». (O.A., présentation à la presse des quatrième rencontres transfrontalières de Pampelune, le 12 septembre 2014)

12 « En premier lieu, il faut le dire, nous avons été surpris par le fait que, face à l’habituel mémoricide de la droite espagnole, dans ce cas, les institutions navarraises (de majorité conservatrice) ont été à la hauteur [...]. De tout ceci de nombreuses mairies aragonaises devraient prendre note, et surtout celle de Saragosse, car ici aussi il faut honorer les conseillers municipaux mort pour leur engagement politique envers la République, parmi eux, Bernardo Aladrén, à qui, d’ailleurs, la mairie de la capitale d’Aragon s’était engagée formellement à dédier une rue... il y a 7 ans... et nous continuons à attendre ». URL : http://www.elperiodicodearagon.com/noticias/opinion/lecciones-republicanas_971821.html, consulté le 24 avril 2016.

13 « Mais d’autres revendications sont en suspens, la première : les ossements de plus de mille fusillés en Navarre restent à récupérer, et c’est urgent, le temps passe, et pour cela il faut dédier une ligne budgétaire. Il faut déclarer les lieux de mémoire historique de Navarre conformément à la loi, il faut instaurer ce concept pour rappeler les principaux emplacements de la répression franquiste et rendre hommage aux victimes de la guerre civile et de la dictature. Il reste à retirer la symbolologie fasciste, le monument aux morts à liquider ». URL : <http://www.affna36.org/affna36/cronica-diaria-de-los-iv-encuentros-transfronterizos-de-memoria-historica/>, consulté le 18 novembre 2016.

Cette restitution chronologique de la construction du projet permet de prendre conscience de l'ampleur prise par ces rencontres transfrontalières pendant leurs quatre premières années d'existence, tant par l'augmentation du nombre de participants que par la présence d'élus ou encore par leur écho dans les médias et sur les sites internet dédiés. Progressivement, une structure type s'impose, entre valorisation des acquis et revendications locales. Cependant, elle laisse une marge d'adaptation en fonction des actualités républicaines, locales ou nationales. Mais un enjeu principal, la judiciarisation des crimes franquistes, s'impose au cœur de ces rencontres. Les participants cherchent à contourner la loi d'amnistie de 1977 et, pour ce faire, invitent des juristes, des historiens et des acteurs d'organisations non-gouvernementales (ONG) à venir présenter les recours possibles.

Si entre 2011 et 2014, seules les deuxièmes rencontres transfrontalières se sont déroulées en France, celles de 2015 ont été organisées à Bordeaux. Leur ethnographie permet d'analyser plus en profondeur le double enjeu très spécifique que portent ces manifestations lorsqu'elles se tiennent sur le territoire français. En effet, la déterritorialisation de la justice mais aussi la très nette volonté de co-écriture d'un récit commun doivent, dans ce cas, jouer sur une reconnaissance du parcours spécifique des exilés et de leurs descendants.

2015 : Quelle(s) mémoire(s) pour les descendants d'exilés en France ?

Les rencontres de 2015 organisées les 9, 10 et 11 octobre par les membres de l'association bordelaise iAy Carmela! et du regroupement d'associations françaises iCaminar!¹⁴ invitent à interroger la construction de revendications consensuelles. Comment les promoteurs de ces journées françaises parviennent-ils à mobiliser des référents « parlant » pour les Espagnols alors même que leurs demandes, à l'échelle de la France, restent centrées sur une mise en lumière d'épisodes spécifiquement français : la reconnaissance des camps de concentration¹⁵ français et l'implication de leurs aïeux durant la Seconde Guerre mondiale. Pour ce faire, un travail précis sur les contenus des interventions, sur la réception qui en est faite, mais aussi sur la manière dont les informations énoncées sont sélectionnées puis rediffusées par les participants est indispensable.

14 iCaminar!, la Coordination nationale d'organisations nationales mémorielles des descendants et amis des exilés de l'Espagne républicaine est un regroupement de onze associations françaises, est créée le 31 mai 2014 à Toulouse. L'objectif est : « la coordination de nos efforts et la mutualisation de nos moyens, nous apporterons davantage de crédibilité auprès des institutions locales, départementales, nationales. Elles faciliteront les actions communes appelées à se développer dans un cadre transfrontalier » (charte de coopération, diffusée en version papier lors de sa création).

15 Ce terme est celui employé par mes interlocuteurs. Utilisé initialement par les autorités de la Troisième République française, il est rapidement remplacé par celui de « camp d'internement ».

« Vérité, justice et réparation »

Le programme se déploie autour du sous-titre révélateur, « Vérité, justice et réparation : quel espoir pour l'Espagne ? », qui laisse très clairement entrevoir le paradoxe de ces journées, organisées en France mais proposant une réflexion sur (et à partir de) l'expérience espagnole. À l'image des années précédentes, le public a assisté à des conférences, participé aux débats inter-associatifs et à la rédaction du manifeste. Parmi les activistes français, certains déplorent qu'avec le temps, les interventions de « professionnels » aient pris une place de plus en plus importante, au détriment de la rencontre et du partage entre militants¹⁶, objectif initial de ces journées. S'ils ne nient pas les apports des discussions avec les universitaires, ils constatent néanmoins que ce n'est pas le lieu adéquat pour la tenue de ce genre de conférences. Pourtant ces interventions sont largement commentées et discutées avant que leurs points saillants (aux yeux des activistes) ne soient réintégrés dans un discours collectif qui ouvre des pistes de réflexion et des modalités possibles de lutte. Ainsi, les adhérents de iCaminar! ont rédigé et largement fait circuler un compte rendu des journées qui inclut des résumés des interventions et la lecture qu'eux-mêmes en font. Ce texte renseigne sur ce que les organisateurs souhaitent voir retenu de ces rencontres, ce qui à leurs yeux en fait la richesse.

La première demi-journée est consacrée à une réflexion sur la justice internationale, livrée par des juristes et des historiens. La conférence inaugurale, d'une membre du syndicat de la magistrature et de la coalition française pour la Cour pénale internationale (CPI), est intitulée « Crimes contre l'humanité : la réponse de la justice pénale internationale ». L'oratrice présente la notion de crime contre l'humanité, qu'elle réinscrit dans sa profondeur historique, réaffirmant l'imprescriptibilité de ces actes. Le Statut de Rome de la CPI, ratifié par l'Espagne le 19 octobre 2000, définit à l'article 7 les crimes contre l'humanité : « des actes [...] commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre une population civile et en connaissance de cette attaque¹⁷ ». Selon elle, à l'échelle de l'Espagne, la loi d'amnistie de 1977 « empêche encore à ce jour le travail de mémoire et de réhabilitation des victimes et de leurs familles » (D.B., le 9 octobre 2015).

La deuxième intervention, d'un professeur du département d'histoire contemporaine de l'université de Madrid, fait écho à cette réflexion, en présentant « Une politique de répression systématique et planifiée (mise en œuvre et formes des violences et des crimes dans un cadre légal et institutionnel de la répression franquiste) ». Dans son intervention, il revient sur les mécanismes de répression

16 Discussion informelle lors d'une réunion de bilan des journées bordelaises, le 28 novembre 2015.

17 Statut de Rome de la CPI, article 7. URL : [http://legal.un.org/icc/statute/french/rome_statute\(f\).pdf](http://legal.un.org/icc/statute/french/rome_statute(f).pdf), consulté le 12 décembre 2016.

de la dictature, élaborés et perfectionnés durant la guerre. À son sens, l'absence de remise en cause de ces sentences militaires pose, dans le fond, le problème de la légitimité du régime franquiste. Celui-ci représente-t-il « l'ordre institutionnel en vigueur [ou une] dictature militaire » ? (G.G.B., le 9 octobre 2015).

Par une mise en relation du cadre pénal international actuel, de la définition de la notion de crime contre l'humanité et d'un regard porté sur le système de répression mis en œuvre par la dictature, les intervenants entendent ouvrir des pistes de réflexion sur la possible judiciarisation des exactions commises pendant la dictature. Durant le débat, les participants reviennent sur les actions possibles aux échelles individuelle et associative, afin de traduire en justice les acteurs de la répression franquiste.

Le lendemain, un historien, chercheur au CNRS et membre du Centre d'histoire sociale du XX^{ème} siècle, propose de décentrer le regard pour le porter sur la figure de la victime. Sous le titre « Lutte pour la mémoire et la centralité des victimes : un phénomène international », il revient sur les évolutions concernant la mémoire et en particulier l'apparition de la figure de la victime, depuis les années 1960-1970. Au travers des exemples des Commissions de la vérité, créées en Amérique latine comme éléments de transition, ou des fosses communes des fusillés de 1935-1938 en Union soviétique, il invite les participants à élargir leur regard à d'autres cas et à restituer l'expérience dans le contexte plus large et international. Le compte rendu de cette communication (diffusé par mail) se conclut en ces termes : « Aucune société ne peut échapper durablement à une confrontation avec son passé ». Ces mots soulignent l'idée que les militants souhaitent voir retenue et transmise concernant cette présentation : la justice pour tous.

Les journées sont aussi un espace dédié à la réflexion sur une situation typiquement espagnole. Lors de sa présentation un maître de conférences honoraire à l'université de Pau souligne les manques de la loi de 2007 : « Le texte de la loi Zapatero comporte quelques avancées limitées, mais refuse la principale revendication : l'annulation des procès, condamnations et sentences arbitraires du franquisme » (Ibid.). Puis des représentants d'associations d'Aragon et de Navarre exposent les modalités régionales d'application de cette loi de mémoire historique, dans ce qui devient un partage d'expérience.

La même trame se tisse, entre une déterritorialisation de la justice et une application de la loi de mémoire historique sur le sol espagnol. Cependant, ces rencontres laissent en apparence peu de place aux récits mémoriels portés par les descendants français d'espagnols républicains, militant sur le sol français. C'est alors que la figure de l'exilé va créer un point de jonction entre local, national et

international, mais aussi entre hier, aujourd'hui et demain.

La mémoire de l'exil : entre hier et aujourd'hui

Dès l'inauguration des journées, le président de iCaminar! annonce le sens qu'il souhaite voir donner à ces journées en demandant une minute de silence « en hommage à toutes les victimes de l'injustice, de la barbarie, de la terreur et de toutes les formes de totalitarisme du monde entier » (Ibid.). Cette anecdote démontre une volonté de considérer la condition de victime dans un regard universalisant. Elle amène également à réfléchir aux thématiques qui permettent aux participants français d'être pleinement intégrés aux revendications de mémoire historique. À ce titre, la dernière intervention, par son contenu et par l'accueil très enthousiaste que lui réservent les auditeurs (applaudissements nourris et commentaires dithyrambiques), offre l'opportunité d'observer l'une des modalités de prise en compte de la mémoire, au-delà des frontières.

Le Président de l'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme (AEDH) et ancien secrétaire général de la Ligue des droits de l'Homme France (LDH) prononce l'allocution de clôture, « États et protection des droits de l'Homme : moyens d'action de la communauté internationale ». Le conférencier précise immédiatement le sous-titre qu'il souhaite apporter à sa contribution, « Espagne 1935-2015, un passé qui ne doit pas passer ». Cette référence à l'ouvrage d'Éric Conan et Henry Rousso (1996), consacré à la mémoire de la France et de l'épisode de Vichy, permet à l'orateur de souligner son ambition de faire dialoguer les pays et d'ouvrir sa réflexion à l'international. Les bornes chronologiques proposées, de 1935 à 2015, démontrent quant à elles une prise en compte dépassant largement la guerre d'Espagne pour intégrer des interrogations contemporaines.

Il propose de faire dialoguer le passé et le présent : « Notre actualité récente, commune, a fait ressurgir de nos mémoires des images et des mots, des faits et des méfaits. Ce que l'on appelle communément la crise des réfugiés reproduit sous nos yeux les mêmes phénomènes que ceux qui suivirent partout et de tout temps les exactions, les crimes des dictatures à leur prise de pouvoir » (D.G., le 10 octobre 2015). Mais il met également en relation le local et l'international : « Arménie 1915, Italie 1923, Allemagne 1933, Espagne 1936 [...], en Amérique du Sud, en Asie, en Afrique, en Europe même, en Grèce [...], au Chili bien sûr en 1973. [...] Et je reviens au présent, toutes ces personnes qui arrivent en Europe » (Ibid.). C'est bien alors que la figure de l'exilé devient centrale : « Elles sont considérées comme les causes d'une crise des réfugiés et/ou des migrants alors qu'elles sont les conséquences d'une vraie crise double, celle de l'instabilité du monde et celle de l'Europe » (Ibid.).

Dès lors, et au-delà du statut de victimes nécessitant vérité et justice, l'intervenant

propose de réintégrer l'expérience de l'exil dans les discours et les revendications. Cette épreuve du déracinement permet à différents groupes sociaux, de pays distincts et d'époques variées, de se réunir dans un vécu douloureux commun. L'objectif est, par la mise en avant du personnage de l'exilé, de proposer les bases d'un rassemblement autour de valeurs communes. Un des enjeux sous-jacents à ces rencontres transfrontalières apparaît plus nettement. Il s'agit de trouver un accord, un langage commun entre Français et Espagnol, susceptible de les réunir. Si la figure de l'exilé mobilise l'expérience française elle fait également écho aux valeurs républicaines dont sont porteurs les militants résidents d'un côté ou de l'autre des Pyrénées. Ce faisant, la mémoire historique dépasse les frontières spatiales et temporelles, pour être réintégrée dans une lutte politique et sociale bien présente. La solidarité et la défense des droits de l'Homme sont au cœur de cette présentation qui fait appel à des référents évocateurs pour tous.

« LAEDH appelle à construire sur cette solidarité élémentaire, mais humanitaire et individuelle, une défense collective et politique des droits. [...] Comment ne pas voir que ces questions sont aussi celles qui, toutes choses égales par ailleurs, et sans vouloir faire de comparaisons historiques terme à terme, se sont posées en 1936 et se posent à chaque fois que des mouvements de population vers l'exil sont provoqués par la répression pratiquée par ceux qui viennent d'arracher le pouvoir par la violence ou bien veulent le conserver par la terreur. Et que les mêmes situations posent les mêmes questions ». (Ibid.)

Ainsi, dans ce discours, militant et ancré dans les opinions politiques et sociales défendues par la LDH, en mettant en regard des situations historiques et temporelles différentes, l'orateur propose une réflexion sur le statut de réfugié et sur l'expérience de l'exil. Considéré comme un chemin imposé, conséquence de la guerre et de la dictature, il permet aux activistes français d'intégrer la mémoire de l'Espagne républicaine, selon un angle spécifique. Mais ce discours mobilise également les ambitions d'universalisation de la justice en dépassant les événements des années 1930 pour investir une temporalité plus large : « Dans le sujet qui nous intéresse aujourd'hui, défendre l'universalité des droits c'est faire revenir sur le devant de la scène les manquements et les crimes qui ont marqué l'histoire des pays » (Ibid.). Mais l'objectif mémorialiste n'est pourtant pas oublié, car l'intervenant propose au public des démarches concrètes et des médiateurs internationaux : « Des instruments d'action existent au niveau du Comité des droits de l'Homme de l'ONU, du Comité contre les disparitions forcées, du Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, de la Cour européenne des Droits de l'Homme et des députés européens » (Ibid.).

Le débat qui s'enclenche au terme de cette intervention témoigne de l'approbation du public. Les personnes qui prennent la parole soulignent toutes la nécessité de mener un « combat universel » (terme utilisé par l'un des participants). Si le premier commentateur rappelle le rôle et l'engagement des membres des brigades internationales durant la guerre, c'est bien pour ramener la réflexion sur un terrain contemporain. À son sens, il faut que les associations cessent de se combattre entre-elles mais bien qu'elles s'unissent car « notre division fait leur force ». Une femme, fille d'espagnols ayant émigré pour des raisons économiques au début du XX^e siècle¹⁸, insiste sur l'indispensable abolition des clivages entre les différentes catégories de l'exil : « Luttons [...] ensemble pour une même raison, [...] la reconnaissance de l'humanité, notre humanité ». Enfin, l'un des organisateurs, président de MER 47¹⁹, conclut les journées de conférences en mêlant Espagne, France et international mais aussi passé, présent et futur :

« On part d'ici avec tout une série de luttes, de solidarités. C'est en nous rassemblant tous, [...], des deux côtés de la frontière, nous les enfants de ceux qui se sont réfugiés en France, qui ont été exilés [...] et de l'autre côté, ceux qui ont vécu le franquisme pendant quarante ans. [...] Et je crois qu'il y a de grands espoirs pour que demain, en Espagne comme ailleurs dans le monde, les idées des droits de l'Homme, de la justice [s'imposent] ». (A.M., le 10 octobre 2015)

D'un côté de la frontière, les activistes espagnols mettent au cœur de leurs revendications un travail, voulu avec les institutions, pour obtenir l'accomplissement de la loi de 2007 à l'échelle régionale et nationale. En France, les militants associatifs, en mobilisant la figure de l'exilé intègrent et s'intègrent dans une mémoire spécifiquement espagnole. Mais l'enjeu majeur de ces rencontres, qui offrent la possibilité aux activistes des deux côtés de la frontière pyrénéenne de se rencontrer, est la volonté de judiciarisation des crimes du franquisme pour atteindre un idéal de « vérité, justice et réparation ». Si des ancrages locaux spécifiques font écho aux parcours des uns et des autres, c'est bien le consensus qui prime. Il doit permettre de faire reconnaître un récit « co-construit » de la Seconde république, de la guerre et de ses suites. L'étude du manifeste adopté chaque année au terme de ces journées est particulièrement révélatrice de l'articulation entre judiciarisation internationale et doléances locales et nationales.

Passés, présents et futurs : le Manifeste

18 Concernant les différentes vagues d'immigration d'espagnols en France, voir, entre autres, Collectif, 1991 et Lillo, 2006.

19 Mémoire de l'Espagne républicaine du Lot-et-Garonne.

Lors de la première rencontre qui s'est déroulée en 2011 à Saragosse, les participants ont rédigé un « Manifiesto en defensa de la memoria histórica republicana ». Composé de six articles et signé par l'ensemble des représentants des associations présentes. Réactualisé annuellement au terme des journées, il pose à l'écrit les bases communes et les revendications partagées par les activistes français et espagnols. Considérer ce texte dans ses versions successives permet de révéler la manière dont les organisateurs investissent les rencontres. Plus spécifiquement, dans le cas des ajouts faits à Bordeaux, il s'agit de questionner la manière dont les français parviennent à intégrer à ce document leurs demandes de reconnaissance mémorielle par l'État français.

Déterritorialiser la justice et revendiquer une mémoire pour l'Espagne

Les premières lignes du « Manifiesto pour la défense de la mémoire historique républicaine » énoncent le cadre dans lequel s'inscrivent les rencontres organisées depuis 2011.

« Las inconmensurables víctimas del franquismo siguen estando olvidadas y silenciadas, cuando no ultrajadas y despreciadas en la España de hoy. Los crímenes del régimen de Franco continúan protegidos por la impunidad que le ha otorgado hasta hoy la democracia española. [...] Las organizaciones y asociaciones que enarbolamos la bandera de la memoria democrática, reivindicamos la verdad, la justicia y la reparación para las víctimas de la historia de la democracia española. La memoria de estas víctimas también debiera acompañar a las futuras generaciones²⁰ ». (Manifiesto..., adopté à Saragosse le 24 octobre 2011)

Cette introduction, jusqu'alors reproduite à l'identique, est complétée lors des rencontres bordelaises, d'une dernière phrase : « L'Espagne ne sera une démocratie véritable que lorsqu'elle aura satisfait à cette exigence » (Manifiesto..., adopté à Bordeaux le 11 octobre 2015). Cette doléance se place très clairement sur le territoire espagnol mais ce sont les activistes français qui l'énoncent

en ces termes. Ils réaffirment ainsi leur soutien aux associations mémorielles

20 « Oubli et silence dans le meilleur des cas, outrage et mépris souvent, tel est le sort que réserve l'Espagne d'aujourd'hui aux victimes indénombrables du franquisme. Les crimes du régime de Franco sont toujours protégés par l'impunité que leur a accordée jusqu'à aujourd'hui la démocratie espagnole. Nous, organisations et associations qui brandissons le drapeau de la mémoire démocratique, nous revendiquons la vérité, la justice et la réparation pour les victimes de l'histoire de la démocratie espagnole. La mémoire de ces victimes a vocation à accompagner aussi les générations futures » (Version française du manifeste de 2015).

espagnoles et leur engagement dans la politique actuelle de l'Espagne. Reprise à l'unisson par les militants espagnol présents à Bordeaux, cette formulation est par ailleurs réintégrée dans le manifeste adopté le 2 octobre 2016 à Saragosse, lors des sixièmes rencontres. La jonction entre les deux côtés des Pyrénées repose en grande partie sur cette implication des descendants d'exilés dans des revendications spécifiquement espagnoles.

Chaque article débute par un verbe conjugué à la première personne du pluriel, marquant une fois de plus le consensus qui résulte de ces rencontres : nous déclarons, nous exigeons, nous réclamons, nous encourageons, etc. Dans ses grandes lignes, le texte fait écho aux interventions qui ont ponctuées les différentes journées et revendique très clairement l'application de la loi de mémoire historique : allocation des moyens financiers adéquats, suppression des symboles franquistes dans les espaces publics et dans les églises. Ainsi, dès sa version de 2011, ce texte fait référence à la situation politique espagnole et insiste sur la nécessaire application aux échelles locales et nationales de la loi de 2007.

« La inclusión en dicha ley [de 2007], en aplicación de la legislación penal internacional (suscrita por España en 1985 y recogida en el art. 23.4 de la Ley Orgánica del Poder Judicial) y del principio de justicia universal, de la consideración de "crímenes contra la humanidad" y, por tanto imprescriptibles (art. 7 de los Estatutos de la Corte Penal Internacional) de los cometidos por el franquismo²¹ » (Manifiesto..., adopté à Saragosse le 24 octobre 2011).

Le manifeste dénonce par ailleurs le « délaissement juridique » des victimes et de la cause de la mémoire historique. Les associations signataires demandent la création d'une « commission de la Vérité sur les crimes franquistes » ; la réouverture du « Bureau des victimes de la guerre civile et de la dictature », fermé en 2012 (dont l'une des missions était de coordonner les exhumations).

Il incite par ailleurs les associations signataires et les familles de victimes à « internacionalizar las exigencias de memoria, dignidad y justicia [...] recurriendo a todas las vías legales posibles en las que poder interponer demandas y querellas para juzgar y condenar este tipo de crímenes »²² (Manifiesto..., adopté à Jaca le 29 septembre 2013). À l'écrit comme à l'oral, l'internationalisation de la justice

21 « Inclure dans ladite loi [de 2007], en application de la législation pénale internationale (signée par l'Espagne en 1985 et reprise dans l'article 23-4 de la Loi Organique du Pouvoir Judiciaire), le principe de justice universelle, la reconnaissance en « crimes contre l'humanité », imprescriptibles (article 7 des statuts de la CPI), des crimes commis par le franquisme » (Version française du manifeste de 2015).

22 « internationaliser les exigences de mémoire, de dignité et de justice [...] en recourant à toutes les voies légales permettant d'engager des procès pour juger et condamner ce type de crimes » (Version française du manifeste de 2015).

joue un rôle central dans l'objectif de traduire en justice les exactions franquistes. Il s'agit alors de trouver les intermédiaires permettant de contourner la loi d'amnistie de 1977 ou de la faire abroger. Par exemple, le lien est explicitement fait avec la Querella Argentina coordonnée par le réseau CEAQUA (Coordinadora estatal de apoyo a la Querella Argentina contra crímenes del franquismo). Cette action, engagée auprès des juridictions argentines « con el objetivo de que se investiguen los crímenes cometidos por los integrantes de la dictadura franquista, se identifica a sus responsables y se los sancione penalmente²³ ».

En plus de ces demandes de justice internationale et d'application de la loi de mémoire historique à l'échelle nationale, le manifeste inclut des doléances locales. Celles-ci sont ajoutées au texte chaque année par les organisateurs des rencontres. Si dans un premier temps il s'agissait de mettre en avant des actions menées ou en cours, le manifeste s'est peu à peu institué en tant que support aux revendications. Un paragraphe écrit en 2011 est consacré, par exemple, au projet « Routes de la Mémoire » développé entre Aragon et Aquitaine. Concernant ces échanges scolaires qui ont donné lieu aux premières rencontres transfrontalières, les participants affirment : « que el modelo propuesto por Las Rutas de la Memoria puede hacerse extensivo, con las adaptaciones necesarias, a los proyectos educativos de otras Comunidades Autónomas españolas y departamentos franceses que pudieran estar interesados en esta materia²⁴ » (Manifesto..., adopté à Saragosse le 24 octobre 2011). Le 14 septembre 2014, un article ajouté fait part de demandes ancrées en Navarre, concernant les « lieux de mémoire ». Les militants exigent : « la retirada de los restos de los generales liberticidas Emilio Mola Vidal y José Sanjurjo Sacanell [...] de la cripta del Monumento a los Caídos de Pamplona. [...] Instamos igualmente a las administraciones publica a abordar la conversión del Fuerte de San Cristóbal en Lugar de Memoria²⁵ » (Manifesto..., adopté à Pampelune le 14 septembre 2014).

Ce manifeste intègre ainsi, au fil du temps, un ensemble de projets et de revendications qui s'inscrivent à différentes échelles spatiales et temporelles. Les journées bordelaises de 2015 mettent en œuvre, sur le sol français, des exigences typiquement espagnoles, tout en tentant de faire reconnaître la spécificité de l'exil

23 « dans l'objectif qu'une enquête soit menée sur les crimes commis par les membres de la dictature franquiste, que les responsables soient identifiés et sanctionnés pénalement ». Présentation du Réseau AQUA. URL : <http://www.ceaqua.org/querella-argentina/>, consulté le 20 décembre 2016.

24 « Nous estimons que le modèle proposé par Les Routes de la Mémoire peut s'étendre, avec les adaptations nécessaires, aux projets éducatifs d'autres Communautés Autonomes espagnoles et de départements français qui pourraient être intéressés par les sujets » (Version française du manifeste de 2015).

25 « que soient retirés de la Crypte du Monument aux Morts de Pamplona, les restes des généraux liberticides Emilio Mola Vidal et José Sanjurjo Sacanell. [...] Nous demandons aussi aux administrations publiques d'envisager la transformation du Fort de San Cristobal en Lieu de Mémoire » (Version française du manifeste de 2015).

de leurs aïeux. L'étude des points développés dans le manifeste adopté cette année-là permet de mieux saisir une forme de reterritorialisation française de la mémoire historique espagnole.

Entre France et Espagne : un rôle fédérateur

Le manifeste, réactualisé et adopté à Bordeaux le 11 octobre 2015, inclut un certain nombre d'ajouts qui sont révélateurs de la volonté des participants français de reterritorialiser, à l'échelle de la France, les mémoires de l'Espagne. Les rédacteurs mettent en œuvre les mêmes échelles de revendications : justice internationale, reconnaissance nationale, mémoire(s) locale(s) et réaction à l'actualité.

Le deuxième article, dédié à la déterritorialisation de la justice est complété d'un encart concernant directement les français : « Nous encourageons les associations mémorielles, les partis et syndicats de France, lieu de résidence d'une partie importante de l'exil espagnol, à ouvrir la voie judiciaire au moyen de procès et actions qui poussent la justice française à enquêter sur les crimes franquistes » (Manifeste..., adopté à Bordeaux le 11 octobre 2015). En s'engageant à inciter les différents acteurs de la scène citoyenne et politique française à œuvrer en faveur de la justice internationale, les organisateurs démontrent leur participation aux vellétés de judiciarisation internationale.

L'article 10, intégralement inséré en 2015, souligne avec fermeté la nécessité d'une reconnaissance de l'exil espagnol en France. Son ajout concerne spécifiquement les réclamations des associatifs français : la reconnaissance, par l'État français, de l'accueil réservé aux exilés espagnols républicains par la Troisième République française, et la participation de ces derniers à la résistance en France.

« Nous soutenons également les actions menées par les associations mémorielles françaises pour faire reconnaître la contribution apportée par les Républicains espagnols à la lutte antifasciste et à la Libération de la France.

Nous soutenons leurs actions destinées à conserver et transmettre la mémoire de la Retirada et de l'exil républicain, des camps de concentration et des mesures répressives prises à l'encontre des réfugiés espagnols ainsi que pour faire vivre les lieux de mémoire qui en sont les témoins.

Comme elles, nous affirmons la lourde responsabilité du gouvernement français de la troisième République dans la politique de non-intervention qui a laissé le champ libre aux forces fascistes.

Ce même gouvernement qui devait réserver un accueil dépourvu d'humanité aux républicains espagnols dans les camps de concentration

français en février 1939 provoquant la mort de milliers d'entre eux puis organiser leur travail forcé dans les C.T.E [compagnies de travailleurs étrangers] après avoir nommé Philippe Pétain ambassadeur de France auprès de Franco à Burgos [le 2 mars 1939] alors que la guerre n'était pas terminée.

Nous nous associons aux démarches entreprises à l'initiative de la coordination nationale ¡Caminar! pour, qu'à l'instar de l'Argentine, soit instituée en France une journée nationale d'hommage à l'exil de l'Espagne Républicaine ». (Ibid.)

Par ce paragraphe, les instigateurs des journées s'incluent dans les volontés de reconnaissance espagnoles. Ici, l'utilisation du « nous » laisse entrevoir que ce paragraphe, rédigé par des Français, réunit l'ensemble des participants, au-delà de leurs lieux de résidence ou de leurs nationalités. Il permet également de souligner les points de jonction entre les deux pays, en rappelant des événements affectant et concernant les deux nations. En adoptant ce texte, les associations espagnoles légitiment à leur tour les actions mémorielles réalisées par les activistes français.

Ce manifeste, à l'image de celui adopté à Pampelune en 2014, introduit une demande locale, ici liée spécifiquement à la mémoire des républicains telle qu'elle est travaillée par les français. Le 3 juin 2015, un jardin en hommage aux combattants de la Nueve²⁶ est inauguré par Anne Hidalgo en présence du roi d'Espagne. Si l'annonce de la pose de cette plaque a été particulièrement bien reçue par les militants français, la venue du roi d'Espagne a suscité leur indignation. La coordination ¡Caminar!, a marqué cette protestation par la rédaction d'une lettre ouverte, daté du 10 juin 2015, destinée à la maire de Paris. Dans ce courrier, les signataires soulignent qu'en Espagne, « à l'heure actuelle, les crimes du franquisme restent impunis, que des symboles franquistes sont toujours présents dans bon nombre de villes. Le roi d'Espagne a-t-il une seule fois rendu hommage aux républicains espagnols dans son propre pays ? A-t-il condamné les crimes du franquisme ? » (Lettre ouverte de ¡Caminar! à destination d'Anne Hidalgo). L'article numéro 11 du manifeste engage l'ensemble des participants, qu'ils soient français ou espagnols, à se rallier à cette protestation. Une fois de plus le lien est fait entre local, national et transnational.

Enfin, le texte de 2015 prend fin sur une phrase qui permet de réintégrer les

26 Ces espagnols exilés, intégrés à la 2^e Division blindée (DB) du général Leclerc, regroupés au sein de la 9^e compagnie commandée par le capitaine Dronne, « à dominante espagnole avec des officiers issus de l'armée républicaine » (Dreyfus-Armand, 1999, p. 121-122). Cette compagnie participe à un détachement qui entre dans Paris le 24 août 1944, alors même que les troupes allemandes ne se rendent que le lendemain, précipitant la libération de la ville (voir aussi Mesquida, 2011).

valeurs républicaines, consensus de base de ces rencontres par-delà les Pyrénées : « Plus généralement, nous nous engageons à défendre les valeurs universelles de liberté, d'égalité, de laïcité et de justice sociale dont était porteuse la République Espagnole » (Manifeste..., adopté à Bordeaux le 11 octobre 2015). Par cette conclusion, l'intégralité des participants se retrouvent. Les valeurs de la Seconde république, revendiquées par les activistes espagnols, sont également celles reçues en héritage familial par les activistes français. C'est alors une mise en relation entre passé et présent qui s'opère et ce afin de se rassembler et de lutter pour le futur.

En se réunissant, les militants français et espagnols cherchent à faire entendre un certain nombre de revendications parmi lesquelles « vérité, justice et réparation » pour toutes les victimes du franquisme. Le manifeste, trace écrite et diffusée aux institutions (partenaires ou à convaincre), pose les jalons du travail commun : déterritorialisation de la justice mais aussi reterritorialisation de la récupération de la mémoire historique. Les journées de 2015 témoignent des bases du récit que co-écrivent les participants. Ces derniers, en réinscrivant les valeurs portées par la Seconde République espagnole au présent, ouvrent un espace de lutte étendu dans l'espace et dans le temps qui propose un idéal pour le futur.

Conclusion

Oscillant entre plusieurs échelles d'action, du local à l'international, ces journées font se rencontrer des militants issus de part et d'autre des Pyrénées qui participent à la co-écriture d'un récit de la guerre, incluant la Seconde république, la guerre, la dictature et l'exil. Deux mouvements, en apparence opposés, mais parfaitement complémentaires, sont à l'œuvre : déterritorialisation de la lutte et reterritorialisation des mémoires. Commémorer ensemble ne va pas de soi, et au-delà des impératifs de « vérité, justice et réparation » énoncés, il est indispensable de construire des doléances communes, incluant les situations spécifiques. La défense d'un ensemble de valeurs très actuelles, ancrée dans l'idée de démocratie républicaine, fait émerger une revendication majeure : « l'espoir demain d'une Espagne pleinement démocratique considérant son passé sans haine ni désir de vengeance mais rendant vérité, justice et réparation à ceux qui ont été les victimes de leur lutte pour la liberté. Vérité, justice, réparation : quel espoir pour l'Espagne ? La République, bien sûr ! ¡Viva la República! ». (E.D. Président de ¡Caminar! lors de cérémonie à la mairie de Bordeaux, le 9 octobre 2015). La mobilisation de référents républicains (liberté, égalité, justice, etc.) issus de la Seconde république pose les jalons, au présent, d'un discours qui se projette très clairement dans le futur.

Ces premières investigations invitent à poursuivre l'enquête tant les questions qui demeurent en suspens sont nombreuses : comment les activistes espagnols reçoivent-ils les doléances émises depuis le sol français ? Les Français parviennent-ils à conserver leur place lorsque les rencontres sont organisées en territoire espagnol ? Comment l'irruption d'acteurs institutionnels (lors des élections municipales et régionales de 2015 en Espagne par exemple), porteurs de stratégies et de sensibilités politiques différentes, amène à une négociation/renégociation des rôles de chacun dans ces actions mémorielles ? Comment revendiquer une identité singulière dans un jeu de places renouvelé ? Quelles nouvelles alliances se font et se défont ? Autant de questions auxquelles seule une enquête approfondie pourra tenter de répondre.

Bibliographie indicative :

Aróstegui, J. 2009, « La Ley de Memoria Histórica: reparación e insatisfacción », Patrimonio cultural de España, [En ligne]
URL : www.mecd.gob.es/cultura.../08_PCEI_Ley_Reparacion.pdf

Céfai, D. (dir.) 2010, L'engagement ethnographique, Paris, EHESS, coll. En temps & lieux.

Chaput, M.-C. et Taillot, A. 2013, « Le franquisme face à la justice », Matériaux pour l'histoire de notre temps, n° 111-112, p. 39-48.

Claverie, É. 2012, « Mettre en cause la légitimité de la violence d'État », Quaderni [En ligne]
URL : <http://quaderni.revues.org/579> ; DOI : 10.4000/quaderni.579

Collectif, 1991, Exil politique et migration économique. Espagnols et Français au XIX^e et XX^e siècles, Paris, CNRS.

Conan, É. et Rousso, H. 1996, Vichy, un passé qui ne passe pas, Paris, Gallimard, coll. Folio.

Dreyfus-Armand, G. 1999, L'exil des républicains espagnols en France. De la guerre civile à la mort de Franco, Paris, Albin Michel.

Dreyfus-Armand, G. et Temime, É. 1995, Les camps sur la plage, un exil espagnol, Paris, Éd. Autrement, coll. Français d'ailleurs, peuple d'ici.

Hartog, F. et Revel J. (dirs.) 2001, Les usages politiques du passé, Paris, EHESS, coll. Enquête.

Lefranc, S. (dir.) 2006, Après le conflit, la réconciliation ?, Paris, M. Houdiard.

Lillo, N. 2006, « La Emigración española a Francia a lo largo del siglo XX: una historia que queda por profundizar », Migraciones y Exilios, n° 7, p. 159-180.

Macé, J.-F. 2012, « Los conflictos de memoria en la España post-franquista (1976-2010) entre políticas de la memoria y memorias de la política », Bulletin hispanique, [En ligne]
URL : <https://bulletinhispanique.revues.org/2150#tocto1n6>

Mezquida, E. 2011, *La Nueve* 24 août 1944. Ces républicains espagnols qui ont libéré Paris, Paris, le Cherche midi, coll. Documents.

Moulinié, V. et Sagnes, S. 2011, Des exilés politiques aux vaincus magnifiques : mémoire des républicains espagnols (février 1939), Carcassonne, Groupement audois de recherche et animation ethnographique.

Ortiz Heras, M. 2006, « Memoria social de la guerra civil: la memoria de los vencidos, la memoria de la frustración », *Historia actual online*, [En ligne]
URL : <https://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=2195714>

Revel, J. (coord.) 1996, *Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard, Le Seuil, coll. Hautes études.

Rouso, H. 2016, *Face au passé. Essais sur la mémoire contemporaine*, Paris, Belin, coll. Histoire.

Ruiz Torres, P. 2007, « Los discursos de la memoria histórica en España », *Hispania Nova Revista de Historia Contemporánea*, [En ligne]
URL : <http://hispanianova.rediris.es/7/dossier/07d001.pdf>

Smaoui, S. 2014, « Sortir du conflit ou asseoir la lutte ? Exhumer et produire des « victimes républicaines en Espagne » », *Revue française de science politique*, n° 64, p. 435-458.

Yusta Rodrigo, M. 2011, « ¿« Memoria versus justicia »? La « recuperación de la memoria histórica » en la España actual », *Amnis*, [En ligne]
URL : <https://amnis.revues.org/1482>

Pour citer cet article

Référence électronique

PRUDOR, Anélie, « Les 'rencontres transfrontalières de la mémoire historique de l'Espagne républicaine' : entre internationalisation des luttes et territorialisation des mémoires », *Revue Miroirs* [En ligne], 5|2017, mis en ligne le 30 juin 2017, <http://www.revuemiroirs.fr/links/5/article4.pdf>

Auteur

Anélie PRUDOR Université Toulouse 2 Jean Jaurès
Doctorante
LISST-Centre d'anthropologie sociale UMR 5193
Membre scientifique à la Casa de Velázquez
a.prudor@gmail.com

Droits d'auteur

© RevueMiroirs.fr